

Cachet et Numéro de l'établissement RNE <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Bac professionnel Métiers de la sécurité* lycée Les Huisselets <input type="checkbox"/> CAP Agent de sécurité* lycée Les Huisselets <input type="checkbox"/> Bac professionnel Métiers de la sécurité* lycée T. Bernard *cocher la case correspondante ou hiérarchiser les demandes (1, 2, 3)
	Scolarité actuelle : 3 ^e générale <input type="checkbox"/> 3 ^e prépa pro <input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> autre, précisez.....
Retour des demandes : le 10 mai 2019 au lycée Les Huisselets pour candidater dans une ou plusieurs des 3 formations proposées	
Les candidats peuvent postuler dans les 3 formations proposées. Un seul dossier est à constituer. Pour le bac pro, le choix peut porter sur l'un ou l'autre des établissements ou les 2. Dans ce cas, les demandes doivent être hiérarchisées. Ce dossier est à retourner au lycée Les Huisselets avant le 10 mai 2019 . Les entretiens se dérouleront le jeudi 16 mai au lycée Les Huisselets. Un candidat retenu par la commission pour entrer dans une des formations de bac pro métiers de la sécurité pourra postuler également dans la même formation de l'autre établissement.	
N° INE: Nom : Prénom : Date de naissance : __/__/____ Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Nom et qualité du représentant légal..... Adresse : Code postal : Ville : Tel : E-mail :@..... Demande d'internat : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> La demande d'internat à la rentrée ne constitue qu'un souhait. Le fait de demander une place en internat ne garantit pas d'obtenir cette place à la rentrée.	
Signature de l'élève :	Signature : Représentant légal 1 : Représentant légal 2 :
DECISION DE LA COMMISSION <input type="checkbox"/> candidature recevable <input type="checkbox"/> ne répond pas aux exigences de la formation Motivation de la décision : Remarques éventuelles : 	

**Procédure de recrutement
Uniquement par votre établissement**

Les dossiers de candidature sont adressés aux familles par l'intermédiaire de l'établissement d'origine.

Une procédure unique de recrutement se déroule au lycée Les Huisselets quel que soit le lieu de formation souhaité (lycée Les Huisselets ou lycée Tristan Bernard).

Ce dossier de candidature doit **impérativement** être retourné dûment complété et signé au Lycée Les Huisselets, 8 avenue de Lattre de Tassigny 25206 Montbéliard, au plus tard le :

Vendredi 10 mai 2019

Tous les candidats seront conviés à un entretien à Montbéliard au lycée Les Huisselets, le **jeudi 16 mai**, permettant de présenter la formation et d'échanger avec l'équipe éducative.

Le candidat coche ci-dessous la case correspondant à sa situation.

- j'ai déjà un rendez-vous auprès du lycée Les Huisselets qui organise les entretiens
 j'attends que le rendez-vous me soit communiqué

Une commission se réunira le **29 mai** et décidera de la recevabilité des candidatures.

Le résultat de cette commission vous sera communiqué par le lycée.

Si la demande de votre enfant est jugée recevable, vous reporterez le choix de la formation sur la fiche d'affectation correspondant à son niveau scolaire.

S'il ne satisfait pas aux exigences de cette formation, il est recommandé de formuler d'autres vœux.

Un barème calculé à partir des évaluations scolaires permettra de classer les candidats retenus par la commission.

En fonction des capacités d'accueil, les mieux classés seront affectés, les suivants seront classés en liste supplémentaire. Vous serez alors informé par courrier, sous couvert du chef d'établissement d'origine, des résultats définitifs de l'affectation, le **mardi 25 juin 2019**.

Pièces à joindre au dossier :

- Lettre de motivation manuscrite (préparée, rédigée et écrite par le candidat)**

FICHE PEDAGOGIQUE

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

PARTIE A COMPLETER PAR LE PROFESSEUR PRINCIPAL

Matière enseignée :

Nom et prénom : Signature :

Motivation affichée pour cette section :

Stages réalisés :

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Avis éventuel du psychologue de l'éducation nationale :**VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT**

Cachet et signature :

Fiche explicative sur les formations de la sécurité

Le recrutement dans ces formations est académique.

Les entretiens permettent de déterminer si les conditions énumérées ci-dessous sont réunies. Si elles le sont, le candidat est jugé apte, il peut alors postuler à la formation en inscrivant ce vœu sur sa fiche d'affectation.

Conditions à réunir :

- Être originaire de 3^e ou de 2^{de} GT : le CAP agent de sécurité n'est pas accessible aux élèves originaires de 3^e SEGPA sauf autorisation particulière de la commission pré PAM
- Avoir une bonne condition physique : la pratique régulière d'un sport est souhaitable, les métiers de la sécurité nécessitant une certaine résistance physique.
- Se prévaloir d'un engagement citoyen : Il est intéressant d'être préalablement engagé dans une activité citoyenne telle que arbitre sportif, délégué de classe, jeune sapeur-pompier. Vous devrez présenter les justificatifs de ces activités lors de cet entretien.

Déroulement de l'entretien

L'entretien a une durée de 20 minutes.

Il permet au candidat de se présenter et d'exprimer sa motivation devant un jury composé d'enseignants et de professionnels de la sécurité. Il vise également à déterminer si le candidat a appréhendé les exigences d'une telle formation et des métiers qui y conduisent : un rapport à l'autorité maîtrisé et une adhésion aux valeurs républicaines.

Il est rappelé qu'un casier judiciaire vierge est exigé dans l'exercice de la plupart des métiers liés à la sécurité. La moralité du candidat pourra être questionnée lors de l'entretien.

Les évaluations scolaires du candidat ne sont pas prises en compte pour déterminer l'aptitude du candidat à postuler dans la formation.

Suite à cet entretien, le lycée informe la famille et l'établissement d'origine du candidat de la décision quant à l'aptitude du candidat à poursuivre dans ces formations. Si le candidat est jugé apte, il peut reporter ce vœu sur sa fiche d'affectation.

En fonction des capacités d'accueil, les mieux classés seront affectés, les suivants seront classés en liste supplémentaire. Vous serez alors informé par courrier, sous couvert du chef d'établissement d'origine, des résultats définitifs de l'affectation, le **mardi 25 juin 2019**.